

Veronica DE PAOLI



Short resume : DG, job, status, language spoken, previous activity in trade unions etc

Le rôle de dialogue des représentants du personnel et des syndicats est un point essentiel pour permettre la prise de décision et de créer un contexte pacifique pour résoudre les conflits d'intérêts dans un esprit de conciliation même en cas de divergence de points de vue. Il permet également de réduire le sentiment d'impuissance du personnel et de leur fournir un cadre légal pour aborder les problèmes et leur trouver une solution. Ce dialogue social est basé sur la confiance, sur la volonté de consultation et de négociation, et sur la volonté de compromis et non de confrontation entre les représentants du personnel, les syndicats et les travailleurs.

Pour tous les salariés, le travail est l'élément essentiel de participation et de d'intégration dans la société. Il contribue à notre épanouissement personnel et a un impact direct sur notre vie privée et professionnelle. Il est donc primordial de prendre conscience de l'importance d'exercer le droit de vote pour ceux qui vont défendre les droits du personnel en cas de conflit, droits qui sont souvent ignorés par les travailleurs. Utiliser son droit de vote permet de protéger votre liberté et vos droits, il permet de donner son avis, de faire son propre choix et d'exprimer sa voix. Le droit de voter signe une liberté essentielle. Il en va de la responsabilité de chacun de la protéger en exerçant ce droit. Cette prise de conscience m'a convaincue de me présenter comme candidate à la liste U4U.

Si vous vous demandez à quoi sert un syndicat et pourquoi vous y investir, venez le découvrir et vous y apprendrez pourquoi il est capital qu'aujourd'hui ces organismes existent. Sans les syndicats, bien des droits des travailleurs y seraient ignorés. Posez-vous la question ? « *Quels seraient vos droits aujourd'hui en tant que salarié si les syndicats n'existaient pas ?* »